

Rapport du jury de la bourse Rohan Édition 2026

Table des matières

AVANT-PROPOS	3
1. 4	
1.1. 4	
1.2. 5	
2. 5	

AVANT-PROPOS

Depuis 2020, grâce à une enveloppe financière attribuée par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'Institut français d'Autriche propose des bourses « Séjour Scientifiques de Haut Niveau » à destination de doctorants et de jeunes chercheurs non français, désireux de se rendre en France dans le cadre de leur projet de recherche. En Autriche, ces bourses se déclinent désormais dans le champ culturel.

En 2023, le service culturel de l'Institut français d'Autriche a décerné des premières bourses à deux jeunes poétesses, Verena GOTTHARDT (un mois à la Cité Intermondes / Maison des écritures, à La Rochelle) et Véronique HOMANN (un mois à Castel Coucou à Sarreguemines). Les candidatures avaient alors été ouvertes aux photographes, écrivains et traducteurs.

Suite au bilan positif de la première édition, la bourse Rohan a été reconduite en 2024 (résidence d'un mois de la poétesse Sophia SCHNACK) et en 2025 (résidence d'un mois de la traductrice Ela ZUM WINKEL), pour une résidence d'un à deux mois maximum, à destination de traducteurs ou d'écrivains de la scène culturelle autrichienne. Cette bourse de mobilité est conçue en partenariat avec la Maison des écritures de La Rochelle.

Le présent rapport dresse le bilan des candidats examinés en 2026.

1. COMPOSITION DU JURY

Le jury de l'édition 2026 s'est composé des membres du service culturel de l'Institut français d'Autriche, à savoir :

- **Zélie WAXIN**, attachée culturelle ;
- **Kenneth ZADJI CLUZEL** chargé de mission culturelle ;
- **Valentina MARISCHAL**, assistante de l'attachée culturelle.

Ainsi que les représentants des structures d'accueil partenaires :

- **Ewa PESTKA** (Maison des Écritures - La Rochelle, Nouvelle-Aquitaine), coordinatrice de la Maison des Écritures.

1.1. Dépôt des candidatures

Les candidats devaient déposer un dossier conforme aux critères d'éligibilité fixés par le règlement. Ce règlement et le formulaire de candidature ont été mis en ligne sur le site internet de l'Institut français d'Autriche, et relayés sur les réseaux sociaux (Instagram, LinkedIn, Facebook) mi-avril 2026. Les candidats du concours ont bénéficié d'un mois pour envoyer leur dossier à l'adresse courriel indiquée.

L'Institut français d'Autriche s'est préalablement assuré de la conformité de chaque candidature aux conditions prévues par le règlement (résidence en Autriche, dossier complet, etc.).

Cette année, 5 candidatures recevables ont été déposées auprès de l'Institut français d'Autriche. Une candidature n'était pas recevable car la candidate n'avait jamais été publiée à compte d'éditeur. La majorité des candidats relevait du domaine de la littérature, une proposait un projet de traduction.

1.2. Phase de sélection

Les membres du jury de l'Institut français d'Autriche et les partenaires de La Rochelle se sont réunis le 22 mai 2026.

Le jury a examiné les dossiers de candidature et rendu un avis sur la qualité du travail artistique des candidats ainsi que sur la pertinence de leur projet. Une hiérarchisation argumentée des candidatures a été établie. A l'issue de ces échanges, la candidate Theresia TÖGLHOFER a été désignée lauréate.

2. APPRÉCIATION DU JURY

Le choix du jury a été guidé par les critères suivants : qualité des œuvres antérieures, clarté du projet et de la proposition artistique, cohérence du thème avec le lieu de résidence.

De manière générale, le caractère encore inabouti de certains travaux a conduit le jury à écarter d'emblée certains projets.

Deux candidatures ont particulièrement plu aux membres du jury et constitué l'essentiel des débats.

Les partenaires ont prêté une attention toute particulière aux candidats susceptibles de s'intégrer harmonieusement, au vu de leur profil et de leur projet, au sein de la résidence, avec une attention marquée pour les perspectives de rencontres avec le public rochelais.

La lauréate a présenté le projet artistique le plus abouti, et son parcours semble favoriser une résidence à La Rochelle.